



91, avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 850 - 76235 Bois Guillaume Cedex - France
Tél : 02 32 19 00 00 - Fax : 02 32 19 01 90
Barreau de Rouen

Madame Sylvie PASQUIER
4 Rue Desmarests
76200 DIEPPE

BOIS-GUILLAUME, le 29 juillet 2014

Nos Réf. : DRC/MOM/VL N° Dossier : 2345
Aff. : GONGREGATION D'ERNEMONT / CAVIMAC.& PASQUIER

Départements

DROIT
FISCAL

DROIT
DES SOCIETES

DROIT
SOCIAL

CONCURRENCE
DISTRIBUTION

PROPRIETE
INTELLECTUELLE

TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION

DROIT
DU PATRIMOINE

RÈGLEMENT
DES CONTENTIEUX

DROIT
PUBLIC

RECOMMANDATION

Madame,

La Congrégation du Sacré Cœur d'Ernemont me remet votre courrier du 24 juillet 2014 dans lequel vous portez sommation d'avoir à vous adresser le chèque de 1.500 €.

Je vous précise que ce chèque a été établi par ma cliente le 17 juin 2014, et transmis ensuite par notre avocat à la Cour de cassation au vôtre.

Maitre BOULLEZ m'a indiqué hier par téléphone que votre avocat à la Cour de Cassation lui avait retourné le chèque en indiquant ne pas savoir à qui le transmettre.

En conséquence, ce chèque fait l'objet d'une nouvelle transmission, dont copie pour votre parfaite information, et vous remercie de me confirmer sa réception dès que possible pour lever toute interrogation à son sujet.

Par ailleurs, je sais que vous avez saisi la Cour d'appel de CAEN afin de réinscrire votre dossier.

Vous voudrez bien me transmettre vos conclusions et pièces en vue de l'audience qui sera fixée, afin que je puisse établir des conclusions en réplique.

Vous souhaitant bonne réception de la présente.

Je vous prie de croire, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

Marie-Odile de MILLEVILLE

Avocat associé au Barreau de ROUEN
Directeur du Département Règlement des Contentieux
marie-odile.de-milleville@fidal.com



91, avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 850 - 76235 Bois Guillaume Cedex - France

Tél : 02 32 19 00 00 - Fax : 02 32 19 01 90

Banque de Rouen

Maitre Nicolas BOULLEZ
Avocat à la Cour de Cassation
17, Boulevard Beauséjour
75016 PARIS

BOIS-GUILLAUME, le 23 juin 2014
Par Télécopie : (01.46.47.98.58) et courrier simple

Partners

Nos Réf. : DRC/MOM/VL N° Dossier : 2345
Aff. : D'ERNEMONT / CAVIMAC.&PASQUIER
Marie-Odile.de MILLEVILLE@fidal.fr
Vos Réf. : 17018/tv

Droit
FISCAL

Dépôt
DES SOCIÉTÉS

Mon Cher Confrère,

Digitized by srujanika

CONCURRENCE DISTRIBUTION

PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE
TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION

DROIT
DU PATRIMOINE

**RÈGLEMENT
DES CONVENTIONS**

Pensez-vous que nous ayons intérêt à signifier la décision pour contraindre la demanderesse au pourvoi à saisir la cour d'appel de ROUEN dans un délai rapide ?

Au contraire, estimez-vous que nous aurions intérêt à attendre de voir si elle saisit la cour ?

Je vous remercie de vos observations à ce sujet car notre cliente aimeraient voir cette affaire terminée.

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Et vous prie de croire, Mon Cher Confrère, à l'assurance de mes salutations les meilleures et bien dévouées.

COPY

LA BANQUE
EN EUROS NON CHÈQUEABLE
sans de crédit au système
Mille cinq cents Euros

€

1500,-

M^t de compte :
00104473035

Revette en France :
CENTRE DE ROUEN (76)
SERVICE CLIENT 130

TEL: 02 40 12 69 15

Catalogue No. 133590216 F

**CONGREGATION SOEURS
S.J CLUNY SC ERNEMONT
7 RUE D ERNEMONT
76000 ROUEN**

Ségié social : 4-6 avenue d'Alsace
53400 Courtineau - France
Tél : 01 66 28 30 30 - www.sidal.fr
Fax : 01 66 28 30 30 - sidal@wanadoo.fr